

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 30/09/2024**OBJET : Attribution subvention Ecobeauval****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation 20/09/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Xavier FELIX à Daniel POMERET

Pascale ANTHOINE à Karim MOYENIN OUARDI

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Bruno PONNET à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

L'Association Ecobeauval a organisé une exposition sur les 80 ans de la Libération de Anse à destination du public scolaire avec un objectif de transmission aux jeunes générations dans le cadre du devoir de mémoire.

Cette exposition qui vient de se terminer, a accueilli plus de 900 personnes.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200,00 € pour soutenir cette action.

073/2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 069-216900092-20240930-0732024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

- 1°) **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association Ecobeaupal pour l'organisation d'une exposition sur les 80 ans de la Libération de Anse
- 2°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND